


## demande d'adhésion à l'asea

identité			
Civilité	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Nom de naissance	
Prénom		Nom d'usage	
Date de naissance		Lieu de naissance	
coordonnées			
Adresse postale			
	professionnelles		personnelles (domicile)
Téléphone		Téléphone	
Portable		Portable	
Fax		Fax	
E-mail		E-mail	
situation professionnelle			

## notre organisation associative

 **3 collèges** depuis les statuts du 11 mai 2011  
 actualisés le 19 juin 2014 et le 15 septembre 2016



## Affiliation à un Collège

Chaque adhérent est affilié à un Collège en fonction de sa qualité.

Chaque adhérent doit signaler au Président par mail ou courrier adressé au Siège toute modification susceptible d'entraîner un changement de collège :

- Les adhérents du *Collège 2 Personnes accompagnées et leurs familles* doivent ainsi prévenir l'Association lorsque leur enfant n'est plus pris en charge à l'ASEA 49.  
S'ils manifestent expressément le souhait de rester adhérents, leur adhésion sera enregistrée dans le *Collège 1 Personnes qualifiées*.
- Si les adhérents du *Collège 3 Salariés*, dans le cas de la rupture de leur contrat de travail avec l'ASEA pour tout motif, manifestent expressément le souhait de rester adhérents, leur adhésion sera enregistrée dans le *Collège 1 Personnes qualifiées*.

## La qualité d'adhérent

- Je souhaite adhérer à l'ASEA
- au Collège 1
- au Collège 2. Merci de préciser...
- Etes-vous accompagné par une structure de l'ASEA ?  
 Non  Oui. Si oui, laquelle ?.....
  - Votre enfant est-il accompagné par une structure de l'ASEA ?  
 Non  Oui. Si oui, laquelle ?.....  
Comment votre enfant s'appelle-t-il ?.....
- au Collège 3 Merci de préciser dans quelle structure :.....
- J'atteste être majeur et disposer de mes droits civiques

## La qualité d'administrateur

Une adhésion à l'association n'engage pas obligatoirement un mandat d'administrateur.

Ce mandat est de **3 ans renouvelable** selon les statuts du 11 mai 2011 modifiés le 19 juin 2014 et le 15 septembre 2016 – article 12.

Souhaitez-vous accepter une fonction d'administrateur(trice) dans l'Association :

- Je souhaite devenir administrateur à l'ASEA  au Collège 1  au Collège 2  au Collège 3

## La cotisation

Pour une adhésion en cours d'année, la cotisation (15 €) n'est demandée aux adhérents qu'à partir de l'année civile qui suit celle de l'adhésion (art. 7 des statuts).

Selon l'article 8 des statuts le non-paiement de la cotisation entraîne la radiation.

## La discrétion

Tout adhérent s'engage à :

- respecter les statuts de l'Association et à ne rien entreprendre de nature à compromettre les buts de l'Association
- ne pas divulguer des faits ou des documents confiés en raison de leur qualité d'adhérent, ou dont ils auraient connaissance dans l'accomplissement de ce mandat.

Ce devoir de discrétion perdure même après que l'activité de l'adhérent au sein de l'Association ait pris fin.

## Remise de documents

- J'atteste avoir reçu les Statuts et le Règlement Général de l'ASEA 49

A ..... le.....

Signature